



Annule et remplace le précédent règlement

**RÈGLEMENT ET FONCTIONNEMENT
CANTINE, GARDERIE, ÉTUDE
ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

Dans le cadre de la création de la nouvelle régie « Vie Scolaire » un système de pointage a été mis en place pour la garderie, la cantine et l'étude. Un code-barres par prestation est attribué à chaque élève et scanné lors de chaque utilisation des services, permettant ainsi une facturation unique mensuelle.

GARDERIES

Suppression des tickets, réservations en ligne sur notre « portail famille » ou en Mairie

MATIN :

Elle est assurée à partir de 7h00 le matin jusqu'à l'ouverture des classes, par 3 agents de la collectivité qui sont chargés de la prise en charge des enfants et de leur pointage.

TARIFS :

1.60€ avant 8H00

1.10€ après 8H00

SOIR :

Elle est assurée de 16h30 à 18h30 (aucun dépassement d'horaire ne sera toléré) par 3 agents de la collectivité qui sont chargés de la prise en charge des enfants et de leur pointage à l'arrivée et au départ. Un goûter est offert : lait, pain, confiture, fruits. Des jeux sont mis à disposition.

TARIF : 1.60€/heure

Recommandations : Nous vous demandons de ne pas déposer les enfants à la grille de l'école mais de les accompagner jusqu'à la porte de la garderie située dans l'allée du stade, 1^{er} préfabriqué. Même chose pour la garderie du soir et l'étude, merci de bien vouloir sortir par la garderie ou par le préau. En cas de retard ou d'imprévu, nous vous remercions de bien vouloir prévenir les agents aux numéros suivants :

06.75.53.42.79 ou 03.20.29.07.13

CANTINE

Situé Salle Mandela, le restaurant scolaire sert des repas en liaison froide, réchauffés sur place après livraison par notre prestataire « Sobrie Restauration ».

À 11h30, les enfants sont pris en charge par les agents de la collectivité qui ont chacun une classe à leur charge.

2 services sont mis en place :

- 11h30 pour les maternelles avec 5 agents,
- 12h00 pour les primaires avec 5 agents,
- 2 agents sont exclusivement chargés de la préparation et de la distribution des repas.

Possibilité de commander des repas sans porc ou végétariens, il vous suffit de le signaler au moment de la réservation. Pour les enfants souffrant d'allergies à certains aliments, même consigne, le signaler lors de la réservation des repas. Pour les allergies plus importantes et dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), il n'est pas possible d'offrir d'autres repas que ceux proposés au restaurant scolaire, vous avez dans ce cas la possibilité d'apporter le repas de votre enfant qui sera réchauffé sur place.

Réservations et tarifs de la cantine :

Les réservations s'effectuent mensuellement en ligne sur notre « portail famille » (contacter la mairie pour activation du compte) ou directement en Mairie (une fiche de réservation cantine est à votre disposition), vous pouvez également la télécharger sur le site. Les repas cantine doivent être réservés au plus tard **le Jeudi soir** pour la semaine suivante. Nous ne serons pas en mesure de mettre à jour les listes d'appel si cette formalité n'est pas accomplie.

TARIFS :

Quotient Familial :

0 à 800€ : 2.75€

801 à 1 200€ : 3.50€

1 201€ et plus : 3.80€

Pour les enfants allergiques apportant leur repas : 1.10 €

Pour les couples vivant maritalement, le quotient familial est calculé au vu des 2 avis d'imposition, le tarif maximum sera appliqué aux familles qui ne l'auraient pas fourni.

Une fiche de renseignements incluant le quotient familial est disponible sur notre site : www.marquillies.fr ou en mairie.

En ce qui concerne les annulations de repas :

Si vos enfants ne peuvent se rendre au restaurant scolaire pour maladie, nous vous demandons de nous prévenir la veille avant midi afin que l'annulation du repas soit prise en compte dès le lendemain, au vue d'un justificatif médical.

ÉTUDE

Elle débute après la classe à 16h30 jusque 17h30 et est assurée par les enseignants.

Le tarif est fixé à 1.10€

Pour les familles ayant plusieurs enfants, le tarif est fixé à 1.10 € pour le premier enfant et 0.60 € pour les suivants.

FACTURATION ET PAIEMENT DES SERVICES

Avec la mise en place du pointage, une facture mensuelle regroupant les prestations cantine, garderie et étude est désormais établie en fonction des consommations et présence réelles. Vous avez la possibilité de régler cette facture en ligne sur notre « portail famille », ou par prélèvement automatique, ou directement en Mairie par chèque ou en espèces (si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique, un imprimé à compléter est à votre disposition à l'accueil de la mairie).

Nous vous remercions de bien vouloir respecter le délai de paiement indiqué sur la facture, tout retard entraînera la saisie d'un titre de paiement chargeant le Trésor Public de recouvrer les sommes dues.